

Responsable des ressources humaines

Gestion des carrières et développement des ressources humaines

Métier : responsable des ressources humaines

Famille : MANAGEMENT, GESTION ET AIDE A LA DECISION

Sous-famille : Ressources Humaines

Code métier : 45F20

Correspondance statutaire : attaché d'administration hospitalière

Informations générales

Présentation générale de l'établissement :

Etablissement spécialisé en santé mentale, en charge de l'offre de soins du territoire Sud Isère (800 000 Habitants) fortement externalisée. Activités spécialisées adultes et infanto juvéniles de recours territorial et d'expertise pour le sillon alpin. Pilotage de la filière psychiatrie du GHT Grenoble – Alpes Dauphiné.

Un budget principal et trois budgets annexes (IFSI, ESPER et CSAPA)

EPPR 2018 budget principal (dépenses titres 1 et 3) : 83 M€

TPER 2018 : 1 487 ETP non médicaux

Définition du métier :

Organiser, piloter et contrôler les activités de la fonction RH, en tenant compte de la réglementation et du projet d'établissement, en animant une équipe RH.

Intitulé du poste :

Responsable de la gestion des carrières du personnel non médical

Lieu d'exercice :

CHAI
Direction des ressources humaines
CS 20100
38521 Saint-Egrève Cedex

Périmètre du poste :

Responsable de la gestion des carrières des agents fonctionnaires et des agents contractuels

Responsable du développement des ressources humaines (GPMC et formation continue).

Ce périmètre de responsabilité nécessitera l'encadrement et le management de 8 gestionnaires et 1.5 ADCH.

Activités :

- Conseil de la direction dans la gestion RH
- Contrôle de l'application du statut de la FPH et de la réglementation applicable aux agents contractuels

Responsable des ressources humaines

Gestion des carrières et développement des ressources humaines

- Contrôle de l'application des règles institutionnelles (charte de gestion des contractuels, charte télétravail, manuel de gestion des RH)
- Participation à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie RH en matière de recrutement, fidélisation, attractivité, mobilité, formation, conditions de travail, communication et politique managériale
- Préparation et animation de réunions et de divers groupes de travail
- Production et exploitation de statistiques
- Rédaction de documents, dossiers ou notes juridiques / réglementaires et des procédures qualités
- Mise en œuvre et suivi dans son domaine de compétence du volet GPMC du projet social
- Participation à l'élaboration de l'offre de formation institutionnelle, conduite de sa mise en œuvre et de son évaluation
- Conseil des agents sur la définition de leurs projets professionnels et réalisation des bilans des différents parcours professionnels
- Management d'une équipe

Savoir-Faire

- Analyser des données, des tableaux de bord et justifier des résultats
- Arbitrer entre différentes propositions
- Argumenter ses analyses et propositions
- Concevoir, piloter et évaluer un projet / un processus RH
- Piloter, animer / communiquer, motiver ses collaborateurs
- Traduire les orientations et plans d'actions en activités quotidiennes
- Travailler en partenariat avec les autres cadres du service, des différentes directions fonctionnelles et de la direction des soins

Connaissances requises

Bonne connaissance du statut de la FPH

Bonne connaissance de la réglementation applicable à la FPH

Informations complémentaires

Relations professionnelles les plus fréquentes :

Les agents et gestionnaires de la DRH

Toutes les directions de l'établissement

Les représentants du personnel, instances de l'établissement (CTE, CME, CHSCT, commissions administratives paritaires)

L'ensemble des personnels médicaux et non médicaux

Les partenaires externes en lien avec les RH (trésorerie, ARS, DGOS, ANFH...)

Nature et niveau de formation pour exercer le métier :

Diplôme de niveau II (master) en :

- Gestion des ressources humaines (GRH)
- Gestion des entreprises et/ou administration